de la diète; mais celle-ci, dominée par les ordres de la noblesse et du clergé, s'était toujours montrée résolue à maintenir le *statu quo*. Enfin, le roi Charles XV, tenant absolument à en finir, chargea son ministre de la justice de présenter un projet de réforme et de le soutenir devant les états. Le baron de Geer fit un véritable chef-d'œuvre; son exposé de motifs prévoyait tout, répondait à tout. Aussi, malgré l'opposition acharnée d'aristocrates et de prêtres arriérés dont le nouvel ordre de choses ruinait à jamais les priviléges, le projet sortit-il triomphant de l'urne parlementaire; de façon qu'aujourd'hui la Suède n'a plus rien à envier, sous le rapport de sa constitution, aux autres pays constitutionnels.

Ce grand acte politique du baron de Geer ne doit point faire oublier les autres titres qui, avant sa promotion au ministère, l'avaient déjà signalé à l'attention publique. En même temps qu'homme d'Etat de premier ordre, le baron de Geer est aussi un écrivain distingué. Il n'avait pas encore quitté les bancs de l'université, que déjà il semait dans les journaux une foule de feuilletons remarquables par la finesse des aperçus, la spirituelle humeur de la critique et l'indépendance des idées. Plus tard, il publia des romans que les délicats de la littérature prisèrent singulièrement. Son dernier ouvrage avant d'entrer au pouvoir fut un *Traité du style juridique*, regardé en Suède comme classique. Aussi, le baron de Geer est à la fois, par ses écrits et par ses actes, un des personnages les plus considérables de la Suède contemporaine.

GEERAERDSBERGEN, nom flamand de GRAMMONT.

GÉÉRIE s. f. (jé-é-rî — de *de Geer*, savant allem.). Bot. Syn. d'EURYE.

GÉES, nom donné autrefois à l'Abyssinie.

GEESTRACHT, village du territoire de Hambourg. V. BERGEDORF.

GEFFRARD (FABRE), président de la république d'Haïti, né à l'Anse-à-Veau, l'une des communes de cette île, en 1806. Son père était ce général Nicolas Geffrard, qui fut, avec Pétion, le promoteur de la constitution de 1806. Orphelin en bas âge, Geffrard fut adopté par le colonel Fabre, dont il ajouta le nom au sien, et s'engagea dès l'âge de quinze ans dans le régiment de son père adoptif. Ce n'est qu'au bout de vingt-deux ans, à la veille même de la chute de Boyer, qu'il parvint au grade de capitaine. Il prit parti, avec toute la nouvelle génération mulâtre, pour la révolution de 1843. Le capitaine Geffrard rallia à la cause de l'indépendance un régiment au front duquel il s'était présenté, suivi seulement de deux guides, et réussit bientôt à entraîner le chef du mouvement lui-même, Herard-Rivière, qui un moment hésitait. Promu par le Comité populaire au commandement de l'avant-garde insurrectionnelle, avec le grade de colonel, l'habileté de ses manœuvres trompa les généraux de Boyer sur la force réelle de sa petite troupe, et lui donna mieux encore le change sur les ressources de l'insurrection. Bien que dépourvu lui-même de vivres, il en faisait passer une certaine quantité à l'armée gouvernementale, qui mourait de faim; par ce trait d'humanité et d'esprit, il n'eut pas de peine à détacher de Boyer la tourbe des indécis, généralement prédisposés à admettre que le véritable gouvernemnnt est le gouvernement où l'on dîne. Quand la révolution haïtienne eut abouti, en attendant Soulouque, à l'insurrection communiste d'Acaau, Geffrard fut des plus empressés à éteindre le feu qu'il avait, dans de très-bonnes intentions, contribué à allumer, et qui tournait décidément à l'incendie. Il battit Acaau et ses *piquets*, et, en même temps qu'il sauvait la bourgeoisie haïtienne, il se désigna à la reconnaissance des piquets eux-mêmes en arrachant à la mort deux d'entre eux, qui avaient été faits prisonniers, et que la garde nationale voulait, au premier moment, massacrer sans merci. Geffrard, déjà général de brigade, fut nommé général de division par le président Guerrier. Riche, successeur de Guerrier, avait été pris par Geffrard dans la guerre civile de 1843. Il lui gardait rancune et saisit, ou plutôt provoqua l'occasion d'une dénonciation en l'air pour déférer Geffrard à un conseil de guerre, sous prétexte de conspiration. Geffrard fut acquitté. Ce conseil de guerre était présidé par le général Soulouque, et lorsque celui-ci devint empereur, sous le nom de Faustin Ier, non-seulement il protégea Geffrard, mais encore il en fit un duc, duc de la Table, titre qui, par parenthèse, l'agaçait un peu. Geffrard, que la bourgeoisie vaincue regardait comme la tradition vivante des idées de fusion et de liberté, était celui vers lequel semblaient de préférence converger les sympathies de la classe inférieure, à mesure qu'elles s'éloignaient du terrible empereur. Dans l'expédition de 1849, où il fut blessé à la tête de sa division, Geffrard, déjà aimé pour son humanité, son entrain et sa bravoure, avait achevé de se rendre populaire par sa constante préoccupation des besoins du soldat. La campagne, ou plutôt la débâcle de 1855-1856 ne fit qu'augmenter sa popularité. Alors qu'officiers et soldats n'avaient plus entre eux d'autre lien qu'une commune préméditation de désertion ou de révolte, la voix de Geffrard, soit qu'elle ordonnât, soit qu'elle encourageât, eut le privilége d'être écoutée. Laissé, lors de la retraite définitive des Haïtiens, à l'arrière-garde, avec mission de ramener l'artillerie à travers un territoire à peine praticable pour les piétons, et où la route était jalonnée par les fusils, les gibernes, les sacs de cartouches et même de biscuits que l'infanterie, irritée ou épuisée, semait au passage pour alléger sa marche, Geffrard put arriver au quartier général de Banica, distant de 30 lieues, sans avoir perdu un canon ni un caisson.

Aux approches de 1859, une sourde agitation commença de régner dans l'armée haïtienne, peu disposée à aller de nouveau, selon les fantaisies belliqueuses de Soulouque, guerroyer contre la république dominicaine. Des comités d'insurrection avaient été créés sur divers points de l'île, attendant pour agir l aide du général Geffrard. Grâce au dévouement de M. Jeanbart, créole de la Guadeloupe, Geffrard parvint à sortir de Port-au-Prince et à se rendre aux Gonaïves. Là, secondé par le capitaine Legros, qui battit lui-même la générale, il se mit à la tête de 73 jeunes gens, presque tous mulâtres, puis il s'empara de l'importante place de Saint-Marc, y proclama la déchéance de l'empereur Faustin et rallia les régiments qui composaient la garnison. Soulouque, après avoir fait jeter en prison les familles des insurgés et des fugitifs, à commencer par Mme Geffrard et ses filles, se mit en marche contre les rebelles, le 26 décembre 1858, à la tête de 3 ou 4,000 hommes. Les deux armées se trouvèrent en présence le 5 janvier, à la Gorge-Marie, à deux ou trois lieues de Saint-Marc. Mais de fausses nouvelles, répandues à dessein, décidèrent Soulouque à revenir sur ses pas. Cependant, vers trois heures du matin, Geffrard, à la tête de l'armée insurrectionnelle, pénétrait dans la capitale, et ne rencontrait sur son passage que des acclamations sympathiques. L'empire odieux et grotesque de Soulouque s'était évanoui en quelques heures. Geffrard fit protéger la personne du monarque déchu, se bornant à exiger son abdication. A la nouvelle des événements de Port-au-Prince, dans les campagnes comme dans les villes, ce ne fut qu'un cri en faveur de Geffrard. Ses anciens adversaires se montraient plus enthousiastes encore que ses partisans. Le nouveau président croyait-il à la sincérité des nouveaux convertis? La vérité, c'est qu'il ne les craignait pas. Il sentait sa popularité assez forte pour contre-balancer au besoin dans les masses l'influence d'ailleurs usée des anciens meneurs du parti impérialiste. En admettant ceux-ci au partage de l'action officielle, il ne voulait en réalité que les enchaîner. Cette clémence dédaigneuse n'était pourtant pas sans danger. Les anciens chefs de file, *piquets* et *jinglins*, que Geffrard avait mis ou laissés en place se seraient très-probablement contentés, au lendemain de la révolution, du modeste rôle de graciés; mais, en se voyant traités en favoris, les uns se jugèrent craints, c'est-à-dire en bonne passe pour tout exiger, et les autres voulurent tout simplement avoir le bénéfice de leur position, c'est-à-dire le droit de piller le Trésor comme au beau temps. Ces prétentions et ces espérances trouvèrent un prompt et complet mécompte dans le ferme parti pris de Geffrard de régulariser les finances par la réduction des cadres de l'armée et par la répression des détournements de toute sorte. *Inde iræ*. L'irritation fut surtout vive parmi les membres de l'état-major. Seize aides de camp formèrent le noyau d'une conspiration à laquelle se rallièrent de droite et de gauche les nombreuses ambitions déçues. Cette conspiration empruntait une gravité exceptionnelle à la complicité d'un des propres ministres de Geffrard, le général Guerrier-Prophète. Des avertissements réitérés, auxquels il avait d'abord refusé de croire, mais qui furent bientôt appuyés de preuves formelles, avaient mis depuis deux mois le président sur la piste des faits et gestes de son étrange ministre de l'intérieur, quand enfin, le 3 septembre 1859, il se décida, non à punir celui-ci, mais à le soustraire à la rigueur de la loi en l'autorisant, de concert avec le conseil des ministres, à s'embarquer immédiatement. Trois ou quatre heures après, les complices de Guerrier-Prophète, rassemblés dans un lieu écarté, se dirigeaient en groupes armés vers les abords du palais présidentiel. Fort affairé et fort entouré ce jour-là, Geffrard ne sortit pas comme il en avait l'habitude. Il s'agissait donc de l'attirer au dehors. Près de là demeurait une des filles du président, récemment mariée, Mme Manneville-Blanfort, qui, dans ce moment, était occupée à lire dans une des pièces du rez-de-chaussée, et dont la tête, éclairée en plein, se dessinait dans l'embrasure d'une fenêtre. Le moyen de faire accourir Geffrard était trouvé. L'un des conjurés décharge son tromblon sur Mme Blanfort et lui fracasse la tête. L'appeau qui devait attirer le père sous le plomb des assassins, c'était, en un mot, le cadavre de la fille. Retenu par ses amis, qui accouraient en foule au palais et lui barraient littéralement le passage, Geffrard ne put arriver à temps au rendez-vous des assassins, et ceux-ci, effrayés eux-mêmes des clameurs d'épouvante et de colère qui s'élevaient de toutes les parties de la ville, se dispersèrent sans bruit dans différentes directions. Cette fois, Geffrard lui-même eût été impuissant à sauver les coupables. Le pays se leva en masse pour demander justice. Les conjurés furent arrêtés, et ils comparaissaient le 29 septembre 1859 devant une cour martiale, qui condamna vingt accusés sur trente-cinq à la peine de mort, et trois à la reclusion temporaire. Seize des condamnés à mort furent fusillés le jour même; un autre fut gracié; les trois derniers, et de ce nombre Guerrier-Prophète, étaient contumax.

Au mois de mai 1861, l'Espagne s'étant annexé la république dominicaine, le général Geffrard se contentait de protester vivement par un manifeste adressé à toutes les puissances. L'Espagne exigea de plus, du gouvernement haïtien, une indemnité pour des déprédations qui auraient été commises sur le territoire dominicain, par des individus venus d'Haïti. Le général Geffrard accepta de payer cette indemnité, qui fut fixée par une commission mixte. Cette docilité du président de la république noire à acquiescer aux exigences de l'Espagne, la grande négrière, attrista les sincères patriotes. Ils ressentaient d'autant plus amèrement l'affront que subissait leur patrie, qu'ils étaient convaincus, et avec raison, qu'elle eût pu, et sans grand effort, faire tête à l'orage et punir peut-être l'Espagne de ses arrogances. Au mois d'août 1861, avant de faire dans le Sud un voyage qu'il croyait nécessaire pour le maintien de la tranquillité publique, le président Geffrard changeait les secrétaires d'Etat, et formait une sorte de cabinet provisoire où entrait, comme ministre de l'intérieur, le général Aimé Legros. Le voyage de Geffrard terminé, les Chambres s'ouvrirent, et, à ne se fier qu'au discours d'inauguration du président, on n'aurait pu voir un Etat plus heureux, plus prospère que la république d'Haïti. Pourtant, à regarder de plus près, il y aurait eu plus d'une ombre au tableau; la réalité n'était pas tout à fait telle que la dépeignait le président, l'opinion n'était pas aussi absolument satisfaite qu'il le disait. Le gouvernement avait des ennemis toujours en éveil, et la preuve, c'est que, dans un court espace de temps, au mois de novembre 1861 et au mois de mai 1862, deux complots assez graves avaient éclaté : le premier, celui des Gonaïves, parut assez sérieux pour qu'on sévît vigoureusement. Le général Léon Legros, père du ministre de l'intérieur, fut arrêté; son fils, ancien ministre de la police, reçut des passe-ports, avec ordre de quitter la république. Ces divers personnages étaient soupçonnés de n'être pas étrangers à la conspiration. Le second complot, plus sérieux encore que le premier, éclata le 1er mai 1862, dans la plaine des Cayes. Cette fois, c'était comme une tentative d'insurrection où se trouvaient mêlés le général Salomon aîné, le général Apollon, le général Cajeau et d'autres. Elle avait été précédée, peut-être préparée, par une brochure que le général Salomon jeune, ex-ministre de Soulouque, et maintenant exilé, publiait sous ce titre : *Une défense*. Le mouvement fut bien vite réprimé. Il en résulta un procès enveloppant un grand nombre d'accusés, et à la suite duquel le général Salomon aîné fut exécuté avec treize de ses compagnons. Tandis qu'une partie de l'île, réincorporée à l'Espagne, était le théâtre d'une insurrection sanglante, le pouvoir du général Geffrard se maintenait, non toutefois sans avoir à réprimer des révoltes tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et sans avoir à vaincre bien des obstacles accumulés par une longue habitude de désordre, des abus administratifs, de l'arbitraire et de l'anarchie. Le 23 avril 1863, à l'ouverture des Chambres, le président Geffrard parlait d'un ton d'autorité assez menaçant pour l'opposition, dont son gouvernement redoutait les attaques. Il faisait de significatives allusions à la dictature qu'il avait refusée à la chute de Soulouque, en laissant entendre qu'il saurait la prendre, si on l'y forçait. Du reste, le président Geffrard parlait des réformes à réaliser dans un sens assez libéral, et il soulevait notamment la question du droit de propriété, que la loi réservait aux seuls descendants de la race africaine. « Cette question, dont la solution appartient à l'avenir, disait-il, mais à un avenir qui peut être prochain, mérite dès à présent une sérieuse attention de la part des re résentants du pays : nous devons nous préparer à la résoudre. »

Le 3 juin, Geffrard dissolvait la Chambre, deux mois après le commencement de ses travaux. Pendant cette session même, une nouvelle insurrection avait éclaté. Cette fois, elle avait pris naissance dans le département d'Artibonite, et le chef du mouvement était le général Aimé Legros. Le 4 mai, il avait donné le signal de la levée de boucliers en s'emparant de la citadelle de Dessalines. Il avait paru un instant réussir; mais son succès fut de courte durée. Le mouvement fut rapidement comprimé. Les principaux auteurs et complices de l'insurrection furent pris, mis en jugement, et, le 10 juin, le général Aimé Legros, qui avait été le principal auxiliaire de Geffrard dans son triomphe contre Soulouque, fut passé par les armes, ainsi que son frère et six de ses compagnons.

Ces exécutions impitoyables ne mirent point fin au malaise et aux agitations. L'année 1864, comme les précédentes, fut signalée par des insurrections nouvelles qui, encore une fois, firent réprimées. Dans la nuit du 24 au 25 avril, une tentative de révolution eut lieu à Port-au-Prince même. Lamy-Duval, le chef du complot, et ses complices furent arrêtés, mis en jugement, condamnés, quelques-uns à mort. Pour ceux-ci, le général Geffrard consentit à commuer la peine capitale en celle de quelques années de détention. Le 16 juin, une révolte éclatait dans les provinces du nord. Elle avait pour chefs le général Ogé Longuepasse et le général Adoubi; mais quelques soldats en eurent promptement raison, du moins en apparence. Diverses causes contribuaient à entretenir les désordres. Les dernières récoltes avaient manqué; la population en souffrait et s'en prenait au président, dont la popularité avait diminué. Une autre raison favorisait dans les provinces du nord le fréquent retour des insurrections. La ville du Cap ne pouvait voir sans jalousie sa rivale, Port-au-Prince, jouir du titre et des avantages de ville capitale. Elle n'oubliait pas que, sous Christophe le département dont elle est le chef-lieu formait un Etat souverain, et elle était disposée à acccueillir comme un libérateur quiconque, en la déclarant séparée du reste de la république, lui rendrait l'indépendance. C'est ce que tenta le chef d'escadron Salnave. Compromis dans la révolte du général Longuepasse, et mis hors la loi par un décret du président, il avait réussi à s'enfuir sur le territoire dominicain. Il y recruta quelques soldats et, le 7 mai 1865, repassant à leur tête la frontière haïtienne, il marcha droit sur le Cap, s'en empara sans coup férir et y installa un gouvernement provisoire dont le premier soin fut de prononcer l'abolition de la peine de mort, la déchéance du président Geffrard et l'indépendance absolue de l'arrondissement du Cap. Heureusement pour lui, le président Geffrard s'attachait depuis longtemps à organiser l'armée. Il avait formé une garde et un corps de tirailleurs assez bien équipés et instruits par des Européens. Les premiers assauts contre le Cap furent repoussés. Dans l'espoir que sa présence hâterait les opérations, M. Geffrard résolut de se mettre à la tête de l'armée et quitta Port-au-Prince le 25 août 1865; mais, comme cette ville était presque entièrement dégarnie de troupes, et que, malgré le soin qu'il avait pris d'emmener à sa suite les personnages les plus importants, il n'osait trop s'éloigner par crainte de quelque mouvement insurrectionnel dans la capitale même, il restait aux Gonaïves dans une inaction que ses ennemis représentaient volontiers sous des couleurs fâcheuses. Dans les premiers jours d'octobre, le président Geffrard se décida enfin à se rendre de sa personne devant le Cap; la lutte néanmoins aurait encore pu durer longtemps si des événements imprévus n'étaient venus en aider le dénoûment. A la suite d'un conflit entre le chargé d'affaires d'Angleterre et les membres du comité révolutionnaire du Cap, la frégate anglaise *Galatée* et l'aviso *Lilly* vinrent s'embosser dans le port intérieur et commencèrent, le 3 novembre, le feu contre la ville. M. Geffrard, prévenu de l'attaque, fit occuper les forts par ses troupes à mesure qu'ils étaient abandonnés par les insurgés, écrasés sous les boulets anglais. Salnave et les siens, hors d'état de résister, se refugièrent à bord du navire américain *Da Soto*. Avant de partir, ils avaient eu le temps d'ordonner qu'on mît le feu à la ville. Quand les troupes présidentielles l'occupèrent, dans la matinée du 16 novembre, la moitié du Cap se trouvait déjà en cendres. L'insurrection était terminée. M. Geffrard ne pouvait nier qu'il dût ce succès aux Anglais, bien que cette coopération eût été tout à fait fortuite. Aussi sa rentrée au Port-au-Prince fut-elle accueillie sans grand enthousiasme. Pour une partie du peuple, il était devenu l'allié de l'étranger.

Le 5 juillet 1866, la rebellion éclatait une première fois aux Gonaïves, à l'instigation du parti à la tête duquel s'était mis Salnave, qui avait fomenté l'insurrection du nord. Le 11 juillet, la ville était reprise par le général Philippeaux, et voici ce que, le lendemain, disait des troubles une proclamation du président Geffrard : « Dans ce succès, obtenu en moins de six jours, ce qu'il y a de plus heureux et ce qui me fait éprouver le plus de satisfaction, c'est que pas une goutte de sang n'a été versée pour l'obtenir. » Quelques jours plus tard, à peine, avant que les cendres laissées par le feu, qui avait joué son rôle dans les troubles précédents, eussent eu le temps de se refroidir, on recevait dans la capitale l'avis sinistre qu'une nouvelle agitation s'était produite aux Gonaïves, aux cris de : « Vive Salnave! » et qu'un incendie allumé par la politique venait encore d'y détruire trente-cinq des plus belles maisons. Quant aux griefs des révolutionnaires, ils reprochaient au gouvernement du 22 décembre de n'avoir pas rempli ses engagements, d'être un pouvoir absolu. Les partisans de Geffrard, même ses organes officieux, tels que le *Bien public*, tout en prenant chaleureusement sa défense, avouaient qu'il avait peut-être méconnu certaines libertés, certains droits. Pour apaiser les esprits et leur donner satisfaction, Geffrard abolit, en 1866, la peine de mort en matière politique, et réforma plusieurs lois ayant trait à la constitution. Au commencement de l'année suivante, le parti des mécontents, qui s'était considérablement accru, s'insurgea de nouveau à Port-au-Prince. Le président mit la ville en état de siége et prit les mesures les plus énergiques; mais le mouvement devint tellement puissant, qu'il ne put lui résister et qu'il dut chercher, avec sa famille, un refuge sur un navire français, qui le conduisit à la Jamaïque.

GEFFROY (Edmond-Aimé-Florentin), artiste dramatique et peintre français, né à Maignelay (Oise) en 1806. Il fit ses études au collége d'Angers, entra ensuite chez un avoué de cette ville, puis chez un avoué de Senlis, et épousa Mlle Eulalie Dupuis, fille d'une actrice alors très-renommée, Mlle Rose Dupuis. Ce mariage lui ayant facilité l'accès de la Comédie-Française, il y débuta, en 1829, par les rôles d'Oreste dans *Andromaque* et par l'*Hamlet* et l'*Othello* de Ducis. L'époque était peu favorable à la tragédie, et il y avait quelque témérité à venir braver les dédains de la pléiade romantique. M. Geffroy entreprit sa première campagne dramatique avec une certaine hardiesse, se montra attentif à corriger un extérieur peu favorable, dompta un organe rude et désagréable; puis, acceptant franchement les besoins nouveaux de l'art moderne, on le vit en situation de rendre des services égaux aux divers concurrents qui se disputaient alors les avenues du Théâtre-Français. C'est ainsi que la retraite de Périer lui permit d'aborder quelques premiers rôles de l'ancien répertoire; que Casimir Delavigne put lui confier, en 1832, le rôle de Nemours dans *Louis XI*, et que le personnage de Chatterton, dans le drame d'Alfred de Vigny, lui dut, en 1835, cette sincérité d'expression, ce charme poétique, cette sombre mélancolie qui rendront ce rôle difficile à tout autre comédien. C'est de cette époque que date sa réputation. Par le travail, il avait vaincu la monotonie de son organe, et sa physionomie, naturellement dure et sarcastique, pouvait maintenant se montrer pleine de noblesse et de fierté dans l'occasion. L'âme et l'intelligence, les plus précieuses de ses facultés, avaient bien conseillé l'artiste, et le peintre allait aider merveilleusement le comédien. En effet, on a vu dans tout le cours de sa carrière cet artiste constamment préoccupé du costume, de la démarche, de la tenue complète de ses rôles, et l'on se souvient encore comme il se montrait tristement orgueilleux et insoucieux de la vie dans Chatterton, digne et simple, plein d'une fermeté basée sur la foi politique dans le vieux régicide de *Louise de Lignerolles*. On n'a pas oublié ce formidable Marat de la *Charlotte Corday* de Ponsard, ni le sombre Philippe dans *Don Juan d'Autriche*, ni le fatal *Œdipe*, ni l'heureux Valentin des *Aristocraties*, ni ce terrible *Louis XI* dont Ligier avait créé à l'origine le saisissant profil et que M. Geffroy a, pour la seconde fois, si vigoureusement évoqué. Dans le répertoire classique, nul n'a mieux rendu la noblesse de l'Alceste et l'hypocrisie du Tartufe. Une de ses bonnes créations est le Desroncerets maniaque de *Maître Guérin* (1864). Resté, par suite du départ de M. Sanson, le doyen des sociétaires de la Comédie-Française, M. Geffroy prit sa retraite le 18 février 1865; ses adieux au public eurent lieu dans *Louis XI*.

La mesure, le goût ont été le caractère distinctif de cet acteur. Outre les rôles déjà cités, il a repris ou créé : Cnéius, du *Tibère* de Marie Chénier; don Juan, du *Don Juan* de Molière; Almaviva, dans la *Mère coupable;* Appius, dans *Virginie;* Otbert, des *Burgraves;* Corneille, dans *Corneille et Rotrou;* Feline, dans *Un homme de bien;* le régent, de la *Fille du régent;* le poëte, dans le *Poëte;* Thersite, dans la tragédie de ce nom; André del Sarte, dans la pièce de ce nom; César, dans le *Testament de César;* Richelieu, dans *Diane;* la *Fiammina;* le caïd Hamsa, dans l'*Africain;* le colonel, dans *Adieu, paniers*, etc. Sociétaire depuis 1836, il était, en outre, membre du comité d'administration du Théâtre-Français. La retraite de M. Geffroy n'était pas définitive; il a joué notamment à l'Odéon don Salluste, dans *Ruy Blas*, en 1872.

Cet artiste s'est acquis par la peinture une autre sorte de célébrité. Elève d'Amaury-Duval, M. Geffroy a vu ses tableaux favorablement accueillis aux expositions annuelles. Parmi ses meilleures toiles, nous citerons : *Une Vierge et l'Enfant Jésus*, *Pierre Corneille*, *M. Mirecourt*, sociétaire de la Comédie-Française (1840); les *Sociétaires de la Comédie-Française* (1841), toile connue sous le nom de *Foyer des Français*, représentant les acteurs de cette époque, avec le costume de leur emploi, et maintenant placée dans le foyer des acteurs de notre première scène dramatique, ainsi qu'une autre toile du même artiste exécutée plus récemment, et figurant la même Comédie en 1864, c'est-à-dire après plus de vingt années écoulées. Citons encore : *Ariane et Thésée* (1844), *Molière et les caractères de ses comédies* (1857), où, sous les yeux du Contemplateur assis à la gauche du tableau, défilent, dans un beau parc, celui de Versailles peut-être, tous les types immortels, depuis Alceste jusqu'à la petite Louison. Cette dernière œuvre orne la salle du comité de lecture du Théâtre-Français. Comme peintre, M. Geffroy a obtenu diverses récompenses : une médaille de 3e classe en 1840, une de 2e classe en 1842, et le rappel en 1857.

M. Geffroy passe pour avoir collaboré à la composition de diverses pièces de théâtre.

GEFFROY (Matthieu-Auguste), littérateur français, né à Paris en 1820. En sortant de l'Ecole normale, où il était entré en 1840, il suivit la carrière de l'enseignement, fut professeur d'histoire successivement à Dijon, à Clermont et à Louis-le-Grand, se fit recevoir docteur ès lettres en 1848, et obtint en 1852 une chaire à la Faculté de Bordeaux. Depuis cette époque, M. Geffroy est devenu maître de conférences à l'Ecole normale et professeur suppléant d'histoire à la Faculté des lettres de Paris. On a de lui : *Histoire des Etats scandinaves* (1851); *Lettres inédites de Charles XII* (1852); *Notices et extraits de manuscrits français en Suède et en Danemark* (1855), ouvrage publié à la suite d'une mission accomplie en Suède par l'auteur. On doit, en outre, à M. Geffroy un certain nombre d'articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, une édition des *Lettres inédites de Mme des Ursins* (1850), *Gustave III et la cour de France* (1867, 2 vol. in-8°), etc.

GÈFLE ou **GÉFLEBORG**, province de Suède comprise entre celles de Stora-Kopparberg, à l'O.; de Westeras et d'Upsal, au S.; le golfe de Botnie, à l'E., et le Nœrdland, au N.; 1,948,950 hectares de superficie et 141,436 hab. Commerce actif; élève de beau bétail; exploitation de forêts.

GÈFLE (*Gevalia*), ville de Suède, province de son nom, à 158 kilom. N.-N.-O. de Stockholm, par 6° 39' 45" de lat. N. et 14° 47' 40" de long. E.; 11,610 hab. Son port à l'embouchure du petit fleuve Gèfle, dans le golfe de Botnie. Evêché. Les priviléges de Gèfle, comme place de commerce, plusieurs fois renouvelés et confirmés, datent de 1419. Souvent entravée dans son progrès par des incendies et d'autres calamités, elle a pris néanmoins, surtout depuis le commencement de ce siècle, un développement considérable. Son port excellent en fait une station maritime des plus animées, et qui rivalise avec Stockholm. Gèfle entretient d'actives relations avec l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la France, la Russie, les deux Amériques, les Indes orientales et occidentales. Elle possède le premier chantier de construction navale du royaume. La flotte commerciale est de 100 bâtiments jaugeant ensemble environ 15,000 lasts (30,000 tonneaux). Les principaux articles de son exportation sont le fer, les planches, les solives, les poutres, le goudron, etc. Gèfle possède, en outre, un grand nombre de fabriques, de manufactures et d'usines. La pêche y est entre les mains d'une société civile particulière. Parmi ses principaux édifices, nous citerons : la grande église, remarquable par ses antiquités, mais menaçant ruine; l'église de l'hôpital; l'ancien château, résidence du gouverneur; le palais de justice, un des plus beaux de la Suède; l'hôtel de ville, le théâtre, la prison cellulaire, l'embarcadère monumental d'Alderholm, etc. L'entrée de la ville est défendue par une forteresse appelée Fredriksskauss.

GÈFLE, petit fleuve de Suède. Il baigne la ville de son nom, où il se jette dans le golfe de Botnie, après un cours de quelques kilomètres seulement.

GÉFLEBORG, province de Suède. V. GÈFLE.

GEGENBACH, ville du grand-duché de Bade. V. GENGENBACH.

GEHAN-PEHELEVANI s. m. (jé-an-pé-é-lé-va-ni). Charge militaire très-importante, à la cour des anciens rois de Perse.

GEHE (Edouard-Henri), poëte et littérateur allemand, né à Dresde en 1793, mort en 1850. Il alla faire ses études de droit à Leipzig en 1812, voyagea en Suisse et en Italie de 1816 à 1817, puis revint dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat. En 1827, le grand-duc de Hesse lui donna le titre de conseiller aulique, et le nomma censeur en 1832. On a de Gehe des libretti d'opéra : *Jesfonda*, dont Spohr a composé la musique; la *Rose enchantée;* le *Château Candra*, mis en musique par Wolfram; des drames : *Gustave-Adolphe* (1817); la *Mort de Henri IV* (1820); *Didon* (1821), etc.; des *Nouvelles et contes historiques* (Leipzig, 1831-1832, 2 vol.); *Démétrius et Boris Godounof* (Dresde, 1836, 2 vol.); *Mélanges* (1836-1837, 3 vol.); *Esquisses de voyages* (Leipzig, 1839), etc.

GEHEMA (Jean-Abraham DE), médecin polonais, mort vers 1700. Il était fils d'un chambellan du roi de Pologne. Il abandonna la carrière des armes pour se livrer entièrement à son goût pour les sciences, étudia la philosophie et la médecine à Leyde, se fit recevoir docteur, puis devint médecin des troupes danoises dans le Holstein, médecin de l'électeur de Brandebourg et de Pologne. Ses principaux ouvrages sont : *Observationum chirurgicarum decas* (Hambourg, 1682, 2 vol.); *Diatriba de Febribus* (1683); *Decas observationum medicarum* (1686); *De morbo vulgo dicto plica polonica litterulæ* (Hambourg, 1683); *Homicides médicinaux commis par la saignée, les purgatifs, les ventouses, les clystères, etc.* (1688); le *Médecin militaire instruit* (1684); *Hygiène rationnelle* (1688), etc.

GÉHENNE s. f. (jé-è-ne — lat. *gehenna*, de l'hébreu *Geia Hinnom*, vallée de Hennom, près de Jérusalem, où l'on avait brûlé des victimes humaines, et qui devint ensuite une voirie. V. GÊNE). Enfer, dans le langage biblique : *Le feu de la* GÉHENNE.

— Par ext. Torture, question appliquée aux prévenus, aux criminels : *On l'a mis à la* GÉHENNE. *La* GÉHENNE *est plutôt un essai de patience que de vérité.* (Montaigne.) *La conviction est, pour l'esprit, une espèce de* GÉHENNE, *dont il se tire par l'aveu.* (J. Joubert.) ‖ Vieux mot. V. GÊNE, qui l'a remplacé.

— Fig. Peine, douleur, souffrance : *Tout homme a sa* GÉHENNE *en ce monde, fût-il roi, consul ou pape.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

— **Encycl.** Le souvenir des atrocités commises à Geia Hinnom (vallée de Hennom), où l'on immolait des enfants à Moloch, rendit ce lieu maudit; les Israélites n'y pensèrent qu'avec horreur et s'en éloignèrent avec dégoût. Il devint, selon l'expression pittoresque de M. Ed. Scherer, le Montfaucon de Jérusalem; on y déposa les charognes, les immondices, et on y entretint continuellement de grands feux, pour purifier l'air et consumer les matières pestilentielles qu'on y apportait tous les jours. Ces feux permanents, peut-être aussi un lointain ressouvenir des enfants sacrifiés à Moloch dans les flammes dévorantes, firent de la vallée de Hennom l'emblème des tourments réservés aux impies dans la vie future, et le nom de *géhenne* devint le nom même de l'enfer. Quelques auteurs religieux nous ont laissé de la *géhenne*, comprise dans ce dernier sens, une description qui ne le cède sur aucun point, en imagination et en invention, à celle du Tartare des anciens et de l'enfer de Dante. Parmi les détails extraordinaires que ces auteurs nous ont laissés, nous citerons l'arbre fameux, connu sous le nom de *Lakoum*, qui, au lieu de fruits, porte de hideuses têtes de démons, faisant d'horribles grimaces et poussant des cris épouvantables. Un damné s'appelle *ben djehennam* ou *ben djehim*, fils de l'enfer.

A Jérusalem, le mot *géhenne* passa de bonne heure dans le langage populaire; aussi le rencontre-t-on dans plusieurs passages du Nouveau Testament, et dans la bouche même du Christ. Les méchants, suivant la doctrine évangélique, doivent être envoyés à la *géhenne* de feu, *ubi erunt fletus et stridor dentium*. Dans la parabole du mauvais riche et de Lazare, le séjour des méchants répond parfaitement à la croyance juive. Le riche, qui est puni après sa mort de son impitoyable dureté, souffre de l'ardeur des flammes; sa gorge est altérée, sa poitrine desséchée; il demande comme une faveur une goutte d'eau à Abraham. C'est sur ce passage que s'est établie la doctrine de l'Eglise sur l'enfer. Il n'est pas sans intérêt d'examiner sur quoi l'on se fonde pour démontrer que les réprouvés, durant toute l'éternité, seront dévorés par des flammes sans cesse renaissantes. Jésus n'a fait que reproduire le langage usuel, et ses expressions ne sont que le résultat de l'horreur éprouvée par le peuple d'Israël pour un lieu immonde et primitivement consacré aux plus effrayantes pratiques en l'honneur d'une divinité païenne. Par une contraction qui se retrouve fréquemment dans les origines de notre langue, de *gehenne* on a fait le mot *gêne*. *Mettre quelqu'un à la gêne* signifiait autrefois le *mettre à la question, à la torture*. Peu à peu, le sens du mot *gêne* s'est adouci, et on ne l'emploie plus que pour désigner une douleur légère, un ennui, un simple inconvénient. Mettre quelqu'un à la gêne, ce n'est plus le mettre à la question, supplice heureusement passé de mode, mais seulement l'embarrasser, le tourmenter. Il semble que l'enfer chrétien ait eu la même fortune que l'expression par laquelle on l'a primitivement désigné. Pris d'abord au sens propre par l'Eglise et dans sa rigueur matérielle, il fut un objet d'effroi pour tous les croyants; mais depuis qu'un grand nombre de bons esprits ne se laissent plus dominer par une foi aveugle, le feu de l'enfer est devenu pour eux une simple métaphore, qui sert à caractériser moins des souffrances physiques que des souffrances morales, les angoisses du remords. Enfin, la métaphore a tellement perdu aujourd'hui de sa signification énergique, que les libres penseurs, et la phalange en est nombreuse, ne croient plus qu'il existe quelque part, en bas ou en haut, une *géhenne* morale ou physique, où les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'humanité seront éternellement tourmentés pour des fautes le plus souvent imaginaires. On se fait une trop haute idée de Dieu pour le comparer à un Moloch, dont la justice impitoyable exigerait, pour être apaisée, les souffrances éternelles de ses enfants.

Les savants ont fait une remarque curieuse: c'est que les mots arabes *djehennem* et *djehim*, qui tous deux signifient enfer, ont un sens particulier nettement déterminé : le premier exprime l'idée d'un puits profond, et le second un homme à figure hideuse et épouvantable. Une particularité non moins remarquable, c'est que le mot *gehennem* est aussi employé en sanscrit dans le sens d'enfer. Laquelle des deux familles philologiques a emprunté ce mot à l'autre? C'est ce qu'il serait difficile de préciser. Les musulmans ont sur l'enfer des idées analogues à celles des chrétiens; c'est surtout pour eux un lieu de souffrances et de tortures matérielles. Ils reconnaissent toutefois, comme nos théologiens, que le plus grand supplice des damnés consiste dans la privation de la présence de Dieu. Les croyances religieuses des Arabes nous présentent encore un point fort curieux, c'est la tradition qui consiste à partager l'enfer en différentes zones. En effet, le *gehennem* sémitique comprend sept portes; certains auteurs disent sept compartiments, sept étages, qui rappellent singulièrement les cercles de l'enfer de Dante Alighieri, et peut-être bien encore les sept compartiments de la statue de Moloch. La première zone est réservée aux pécheurs musulmans, la seconde aux chrétiens, la troisième aux juifs, la quatrième aux sabéens, la cinquième aux mages ou adorateurs du feu, la sixième, qui est le *djehim* proprement dit, aux idolâtres, aux *mouchrikan*, c'est-à-dire aux *associateurs* (qui reconnaissent la pluralité des dieux), et enfin la septième, *Derk-el-Asfal*, reçoit les athées à quelque race qu'ils appartiennent. D'après certains auteurs, *les musulmans seuls* ne seront pas soumis à un châtiment éternel. Le principal supplice, comme dans l'enfer chrétien, est la peine du feu (*nar*). Du reste, certains musulmans poussent si loin la théorie du fatalisme et de la prédestination, qu'ils affirment qu'il y a des hommes qui sont nés pour être envoyés dans l'enfer, et qui ont été condamnés sans appel avant leur naissance. L'enfer joue un grand rôle dans le Coran, où Mahomet menace toujours ceux qui n'ajouteront pas foi à ses paroles, ceux qui admettront l'existence de plusieurs dieux, etc., du *izab-el-alim* (littéralement *châtiment douloureux*).

GÉHENNÉ, ÉE (jé-è-né) part. passé du v. Géhenner : *Accusé* GÉHENNÉ.

GÉHENNER v. a. ou tr. (jé-hè-né — rad. *géhenne*). Mettre à la géhenne, à la question, à la torture : GÉHENNER *un accusé. Celui que le juge* A GÉHENNÉ *pour ne le faire mourir innocent, il le fait mourir innocent et* GÉHENNÉ. (Montaigne.)

— Fig. Questionner, interroger, examiner, mettre sur la sellette : *On lui laissait alors le jeune substitut ou le médecin à* GÉHENNER. (Balz.)

GEHLEN (Adolphe-Ferdinand), chimiste allemand, né à Bütow en 1775, mort à Munich en 1815. Il passa son doctorat en médecine, mais s'appliqua surtout à l'étude de la chimie, qu'il professa successivement à Halle et à Munich. Gehlen devint membre de l'Académie des sciences de cette dernière ville et de la Société d'économie rurale bavaroise. Il mourut empoisonné par du gaz hydrogène arséniqué, en faisant des expériences dans son laboratoire. On a de lui, en allemand : *Eléments de l'art de la teinture*, traduit de Berthollet (1806, 2 vol.); *Guide pour servir à la production et à l'extraction du salpêtre* (1812), et de nombreux articles et mémoires dans le *Nouveau journal général de chimie*, dans le *Journal de physique et de chimie*, dans le *Répertoire de pharmacie*, etc.

GEHLÉNITE s. f. (jè-lé-ni-te — de *Gehlen*, nom d'homme). Minér. Silicate d'alumine et de chaux naturel, dont on doit la connaissance à Fuchs, qui l'a dédié à un de ses amis. ‖ C'est la STYLOBATE ou la STYLOBITE de Breithaupt.

— **Encycl.** La *gehlénite* est une substance d'un gris noirâtre ou d'un gris verdâtre; mais sa surface est souvent altérée et recouverte d'un enduit farineux jaunâtre ou blanchâtre. Elle est opaque, translucide sur les bords. Son éclat, qui est résineux extérieurement, est comme vitreux dans la cassure. Sa dureté a pour expression le nombre 5,5, et sa pesanteur spécifique le nombre 2,98. Ce minéral se présente toujours à l'état cristallisé, et ses cristaux, qui ressemblent beaucoup à ceux de l'humboldtilithe, sont des prismes droits à base carrée, clivables parallèlement à la base. Il fond difficilement au chalumeau. L'acide chlorhydrique le dissout en faisant gelée. D'après diverses analyses, il renferme de 29,13 à 31,16 de silice; de 19,80 à 25,05 d'alumine; de 35,30 à 38,11 de chaux, et de 1,53 à 4,54 d'eau. Quelques échantillons ont donné, en outre, un peu de soude et de magnésie. La *gehlénite* n'a encore été trouvée qu'à la montagne de Mazzoni ou Monzoni, dans la vallée de Fassa, dans le Tyrol, où elle est disséminée dans un calcaire lamellaire. Il existe dans le même gisement une matière de couleur grise ou verdâtre, que plusieurs minéralogistes croient être un variété de *gehlénite* compacte.

GEHLER (Jean-Charles), médecin allemand, né à Gœrlitz en 1732, mort en 1796. Il joignit à l'étude de la médecine celle des sciences naturelles, visita une partie de l'Allemagne et la Suisse, puis se fixa à Leipzig, où il professa successivement la minéralogie, la botanique (1762), l'anatomie, la chimie (1780), la thérapeutique (1789), et devint doyen de la Faculté de médecine de cette ville. On a de lui un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules estimés, parmi lesquels nous citerons : *De characteribus fossilium externis* (1757, in-4°); *De usu macerationis seminum in plantarum vegetatione* (1763); *De partus naturalis adminiculis* (1772); *De insigni magnesiæ officinalis differentia* (1799); *De fossilium physiognomiis* (1786); *De nimio sanitatis studio, sæpe vel optimam sanitatem frangente* (1790-1791, in-4°); *De salubritate habitantium e placitis recentiorum physicorum dijudicata* (1794); *Recueil de mémoires concernant l'art de l'accouchement* (Leipzig, 1798, 2 vol. in-8°).

GEHLER (Jean-Samuel-Traugott), physi-